



REUNION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 09 Avril 2019 à 20h00

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à vingt heures, le conseil municipal réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Daniel, Maire.

Liste « Vivre à PIERRES » :

Daniel MORIN, Patrick TESTE, Anne-Marie GALLAS, Jean-Louis GALA, Carine ROUX, Michel CRETON, Michèle CHÉRAMY, Maryline RENARD, Caroline REMONT, Philippe BUTEAU, Sophie MAROUFI, Clotilde PERCHERON, Christophe PETIT, Frédérique MARTIN,

Liste « Agir ensemble pour PIERRES » :

Hélène CAYUELA, Christophe BIGNAUT, Gérard CRASSIN, Serge RENAULT

Absents excusés :

Martine DORÉ, pouvoir donné à Daniel MORIN
Jean-Marc BODESCOT pouvoir donné à Patrick TESTE
Nicolas LESOUDIER, Richard GAILLARD, Christophe PETIOT

I/ Election du secrétaire de séance.

Frédérique MARTIN est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

II/ Approbation du procès-verbal du 12 Février 2019

Le procès-verbal du conseil Municipal du 25 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

III/ Décisions du Maire.

- Société Eden Com devis validé de 7 254€ TTC pour le circuit de billes de l'école élémentaire (2 660€) et le circuit petites voitures de l'école élémentaire (3 385.00€)
- Entreprise KGMAT devis validé de 712.80€ TTC pour l'achat de 3 bancs pour les abords du City Parc.
- Entreprise Klearios devis validé de 5 616.00€ TTC pour le diagnostic H2S pour le réseau d'eau de la commune.
- UGAP devis validé de 2 875€ TTC pour l'achat de 4 jardinières bancs pour installation devant la mairie.

IV/ Comptabilité - finances.

Les maquettes budgétaires intégrales des comptes de gestion 2018 ; des comptes administratifs 2018 et projets de budget primitifs 2019 sont consultables en Mairie.

a- Approbation du compte de gestion du budget général de la commune – exercice budgétaire 2018.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le compte de gestion établi par le comptable et informe que celui-ci est conforme au compte administratif 2018.

Le compte de résultat est joint en *annexe*.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuvent le compte de gestion de l'exercice 2018 du Receveur Municipal pour le budget principal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**
- **Autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

b- Approbation du compte administratif du budget général de la commune – exercice budgétaire 2018.

Monsieur le Maire laisse la parole à Jean-Louis GALA, adjoint au Maire en charge des finances, lequel présente aux membres du conseil municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018 et le résultat de clôture.

Section de fonctionnement	
Recettes (titres émis)	2 245 177.99 €
Dépenses (mandats émis)	1 957 279.18 €
Résultat comptable de l'exercice :	287 898.81 €
Résultat antérieur reporté	564 619.32 €
Résultat cumulé	852 518.13 €
Section d'investissement	
Recettes (titres émis)	536 562.91 €
Dépenses (mandats émis)	398 777.31 €
Solde d'exécution de l'exercice	137 785.60 €
Solde d'exécution antérieur reporté	- 437 106.40 €
Solde des restes à réaliser :	107 000€
Solde d'exécution cumulé :	- 195 320.80 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Jean-Louis GALA, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité (18 voix) adoptent le compte administratif de l'exercice 2018 de la commune de PIERRES comme présenté ci-dessus.

c- Affectation du résultat 2018 au budget général de la commune – exercice budgétaire 2019.

Considérant les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement ;
Considérant l'état des Restes à Réaliser au 31 décembre 2018 en investissement (€ en dépenses et € en recettes) ;

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

ROO2 Excédent de fonctionnement reporté : 657 197.33€

DOO1 Déficit d'investissement reporté : - 299 320.80 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 195 320.80 €

La proposition d'affectation est jointe en *annexe*.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter au budget primitif 2018 les résultats 2018 comme suit :

ROO2 Excédent de fonctionnement reporté : 660 197.33€

DOO1 Déficit d'investissement reporté : 299 320.80€

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 195 320.80€

d- Approbation du compte de gestion du budget eau – assainissement – exercice budgétaire 2018.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le compte de gestion établi par le comptable et informe que celui-ci est conforme au compte administratif 2018.

Extrait du compte de gestion joint en *annexe*.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur;

- Résultat de clôture de l'exercice 2018 – Fonctionnement : - 28 366.70€

- Résultat de clôture de l'exercice 2018 – Investissement : - 20 791.98€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- approuvent le compte de gestion de l'exercice 2018 du Receveur Municipal pour le budget Eau et Assainissement dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

e- **Approbation du compte administratif du budget eau – assainissement – exercice budgétaire 2018.**

Monsieur le Maire laisse la parole à Jean-Louis GALA, adjoint au Maire en charge des finances, lequel présente aux membres du conseil municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018 et le résultat de clôture.

Section de fonctionnement	
Recettes (titres émis)	424 800.63 €
Dépenses (mandats émis)	453 167.33 €
Résultat comptable de l'exercice :	- 28 366.70 €
Résultat antérieur reporté	303 802.99 €
Résultat cumulé	275 436.29 €
Section d'investissement	
Recettes (titres émis)	125 152.92 €
Dépenses (mandats émis)	145 944.90 €
Solde d'exécution de l'exercice	- 20 791.98€
Solde d'exécution antérieur reporté	- 4 911.15€
Solde des restes à réaliser :	105 000€
Solde d'exécution cumulé :	- 130 703.13 €

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Jean-Louis GALA, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité (18 voix pour) adoptent le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe « Eau et Assainissement », comme présenté ci-dessus.

f- **Affectation du résultat 2018 au budget eau – assainissement – exercice budgétaire 2018.**

Considérant les résultats des sections d'exploitation et d'investissement ;

Considérant l'état des Restes à Réaliser au 31 décembre 2018 ;

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

ROO2 Excédent d'exploitation : 144 733.16 €

DOO1 Déficit d'investissement reporté : - 25 703.13 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 130 703.13 €

La proposition d'affectation est jointe en *annexe*

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter au budget primitif 2019 les résultats 2018 comme suit :

ROO2 Excédent d'exploitation : 144 733.16€

DOO1 Déficit d'investissement reporté : 25 703.13€

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 130 703.13€.

g- Approbation du compte de gestion du budget « crématorium de PIERRES » - exercice budgétaire 2018.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le compte de gestion établi par le comptable et informe que celui-ci est conforme au compte administratif 2018.

Extrait du compte de gestion joint en annexe.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur;

- Résultat de clôture de l'exercice 2018 - Fonctionnement : 53 851.54€
- Résultat de clôture de l'exercice 2018 - Investissement : - 25.68€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuvent le compte de gestion de l'exercice 2018 du Receveur Municipal pour le budget Crématorium de Pierres dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.**
- **Autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

h- Approbation du compte administratif du budget « crématorium de PIERRES » - exercice budgétaire 2018.

Monsieur le Maire laisse la parole à Jean-Louis GALA, adjoint au Maire en charge des finances, lequel présente aux membres du conseil municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018 et le résultat de clôture.

Section de fonctionnement	
Recettes (titres émis)	86 781.72 €
Dépenses (mandats émis)	32 930.18 €
Résultat comptable de l'exercice :	53 851.54 €
Résultat antérieur reporté	239 687.71 €
Résultat cumulé	293 539.25 €
Section d'investissement	
Recettes (titres émis)	40 624.32 €
Dépenses (mandats émis)	40 650.00€
Solde d'exécution de l'exercice	- 25.68 €
Solde d'exécution antérieur reporté	- 21 129.32 €
Solde des restes à réaliser :	0
Solde d'exécution cumulé :	- 21 155.00€

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Jean-Louis GALA, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité (18 voix pour) adoptent le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe « Crématorium », comme présenté ci-dessus.

i- Affectation du résultat 2018 au budget « crématorium de PIERRES » - exercice budgétaire 2019.

Considérant les résultats des sections d'exploitation et d'investissement ;

Considérant l'état « néant » des Restes à Réaliser en investissement ;

Monsieur le Maire proposera d'affecter les résultats comme suit :

ROO2 Excédent d'exploitation : 272 384.25 €

DOO1 Déficit d'investissement : - 21 155.00 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 21 155.00 €

La proposition d'affectation est jointe en *annexe*

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter au budget primitif 2019 les résultats 2018 comme suit :

ROO2 Excédent d'exploitation : 272 384.25€

DOO1 Déficit d'investissement : 21 155.00€

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 21 155.00€.

j- Détermination des taux 2019 des contributions directes.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante de fixer les taux des contributions directes au titre de l'année 2019, à savoir :

- Taxe d'habitation : 13,38 % (base prévisionnelle 2019 : 443 279 €)
- Taxe foncière (bâti) : 29,37 % (base prévisionnelle 2019 : 766 851€)
- Taxe foncière (non bâti) : 41,22 % (base prévisionnelle 2019 : 32 770 €).

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décident de maintenir les taux des contributions directes 2019 à :

- **Taxe d'habitation : 13,38 % (base prévisionnelle 2019 : 443 279.00€)**
- **Taxe foncière (bâti) : 29,37 % (base prévisionnelle 2019 : 766 851€)**
- **Taxe foncière (non bâti) : 41,22 % (base prévisionnelle 2019 : 32 770€).**

k- Budget primitif de la commune de PIERRES – exercice budgétaire 2019.

Monsieur le Maire proposera d'approuver le budget primitif 2019 de la commune de PIERRES qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 937 489.16€	2 937 489.16€
Investissement	1 081 450.80 €	1 081 450.80€

Le projet de budget est joint en annexe

Monsieur le Maire rappelle que la commission générale s'est réunie le 25 mars 2019 pour étudier les budgets.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le budget primitif de l'exercice 2019, qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 937 489.16€	2 937 489.16€
Investissement	1 081 450.80€	1 081 450.80€

l- Budget primitif « eau-assainissement » - exercice budgétaire 2019.

Monsieur le Maire propose d'approuver le budget primitif 2019 du service « eau – assainissement » de PIERRES.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	472 333.16 €	472 333.16 €
Investissement	682 503.13 €	682 503.13 €

Le projet de budget est joint en annexe

Monsieur le Maire rappelle que la commission générale s'est réunie le 06 avril 2018 pour étudier les budgets.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le budget primitif du service « eau – assainissement » de l'exercice 2019, qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	472 333.16€	472 333.16€
Investissement	682 503.13€	682 503.13€

m- Budget primitif « crématorium de PIERRES » – exercice budgétaire 2019.

Monsieur le Maire propose d'approuver le budget primitif 2019 « crématorium de PIERRES ».

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	352 384.25 €	352 384.25 €
Investissement	73 255.00 €	73 255.00 €

Le projet de budget est joint en annexe

Monsieur le Maire rappelle que la commission générale s'est réunie le 25 mars 2019 pour étudier les budgets.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité (22 voix pour), adoptent le budget primitif du crématorium de l'exercice 2019, qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	352 384.25€	352 384.25€
Investissement	73 255.00€	73 255.00€

V/ Attribution de subventions aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gala, maire adjoint chargé des Finances qui propose aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver le versement de subventions aux associations selon le tableau joint ci-dessous.

Le dossier a été étudié par les membres de la commission « finances » lors de sa réunion du 26 mars 2019 et avait reçu un avis favorable.

BENEFICIAIRES	Vote 2019
A.D.M.R (Aide au Domicile en Milieu Rural)	700.00
Association Anciens Combattants Algérie (FNACA)	150.00
Comité de Jumelage du Canton Maintenon	350.00
Le Souvenir Français	200.00
U.S.E.P. Ecole des Hautes Perreuses	500.00
Union Française pour la Santé Buccodentaire (28)	80.00
APF Associations départementale des paralysés de France	150.00
C.E.D.S.N (Comité d'Etude, de Documentation et de Sauvegarde de la Nature en Eure et Loir)	250.00
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Maintenon	
Association des Arts Plastiques Maintenon Pierres	300.00
Association Les Amis des Dragons de Noailles	900.00
Ateliers Créatifs de Pierres	300.00
CCLER	5 150.00
Centre Universitaire du Temps Libre	400.00
Chorale "Les Voix Soleil"	450.00
Club du 3ème âge de Pierres	700.00
Entente Sportive Maintenon Pierres (Union des Clubs)	24 000.00
Les Amis du Château de Maintenon	1 200.00
Les Roulettes Carrées (Club de roller)	200.00
M.A.R.C.H.E.S Adhérents Pierres	200.00
Natural Dance	150.00
Sarbacane Sportive Pierres et Maintenon	150.00
Société de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Maintenon Pierres	300.00
Banque alimentaire	200.00
Les blouses roses (Association nationale)	100.00
Restaurants du coeur	800.00
UCIAL	300.00
2, 3, 4, dansez	150.00
Jeunes sapeurs-pompiers Jouy Maintenon Challet	150.00
AFM Téléthon	100.00
Les 4 Saisons	125.00
Comme des Mômes	100.00
MEH 28	9 500.00
Val'Eure	125.00
CCLER (Section photos)	150.00

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité décident :

- **D'attribuer les subventions aux associations comme indiquées dans le tableau ci-dessus**

VI/ Travaux Urbanisme.

A/ Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement des Communes (DSIL) 2019 auprès de la Préfecture :

Monsieur le Maire rappelle que la Dotation de soutien à l'Investissement des communes (DSIL) avait été délibérée à hauteur de 20 % du montant total HT des travaux (soit une demande de 65 190 €).

A la réception de la circulaire de Madame la Préfète, seuls les travaux d'isolations des bâtiments et de mise aux normes et sécurisation de la Mairie sont subventionnés.

Il y a donc lieu de faire modifier le plan de financement et actualiser la demande de subvention au titre de la DSIL.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de formuler une demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement des Communes (DSIL) de la Préfecture selon le plan de financement ci-dessous :

Travaux prévus : juillet –.

Le montant des travaux d'isolation, de sécurisation, mises aux normes PMR est estimés à 63 300 € HT.

Le nouveau plan de financement s'établirait comme suit :

Montant total des dépenses :	325 950 € HT
Subvention DETR :	65 190 €
Subvention DSIL :	12 660 €
Subvention FDI :	30 000 €
Autofinancement :	218 100 €

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 12 660 € au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement des Communes, à hauteur de 20 % du montant HT de 63 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **VALIDER cette demande de subvention au titre de la DSIL pour les travaux de sécurisation de la mairie pour un montant de 12 660€**
- **AUTORISER monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

B/ Etude de faisabilité pour une opération d'aménagement d'ensemble (OAP).

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de prévoir une étude avec proposition de scénario pour une Orientation d'Aménagement et de Programmation d'ensemble pour les terrains : « La Chaumine », « SOUDRY » et 61 rue A. Gautier pour environ 2,5 hectares.

Un devis a été demandé à deux bureaux d'études qui ont envoyé chacun un devis :

- TERRITOIRES EN ACTION pour un montant de 10 500 € HT
- Agence GILSON Associés pour un montant de 8 439.00 € HT.

Les membres de la Commission « Travaux » ont émis un avis favorable pour retenir le devis de l'Agence GILSON Associés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **VALIDER le choix de l'agence GILSON Associés pour un montant de 8 439.00 € HT.**
- **AUTORISER monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

VII/ Informations diverses.

Monsieur le MAIRE rappelle aux membres du conseil municipal que l'inauguration du City Parc aura lieu le samedi 27 avril à 10h. Une prestation d'animation est prévue par un animateur pour un montant de 150€. Monsieur Creton précise que ce tarif comprend l'animation mais également le matériel. Il y aura également des démonstrations sportives sur le City Parc.

Monsieur le MAIRE indique que les élus souhaitent relancer une matinée « Environnement Propreté ». Cet évènement se déroulera le **samedi 11 mai de 9h30 à 12h**. L'affiche de cet évènement est en cours de création par Sophie Maroufi. Des bacs de récolte des déchets seront mis à disposition. Carine Roux

demande de prévoir des plans et des répartitions de secteurs. L'organisation est déjà bien avancée mais pas encore finalisée.

Monsieur le MAIRE souligne que, chaque mois, les agents des services techniques de la commune de Pierres apportent l'équivalent d'une camionnette de déchets « sauvages » retrouvés disséminés sur le territoire communal à la déchèterie. Il indique que souvent les revendications s'adressent à la commune qui ne « ramasse » pas tous les déchets sauvages mais qu'il entend rarement des observations contre ceux qui déposent ce type de déchets.

Monsieur le MAIRE informe les conseillers qu'une journée de l'Environnement à l'échelle de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France se déroulera le 29 septembre à Changé. Un thème sera défini, celui envisagé mais pas encore acté est "Qu'avons-nous fait de notre planète ? ». Sera présent un stand de l'ADEME pour connaître plus précisément ce que l'on peut faire dans le cadre du développement durable.

Monsieur Teste a participé aux deux conseils d'écoles.

L'Association « Nous voulons des Coquelicots » a demandé qu'une réflexion soit entreprise dans le cadre de la bonne gestion des produits phytosanitaires aux abords du groupe scolaire. Une rencontre avec les agriculteurs voisins de l'école devrait avoir lieu prochainement. En attendant les parents d'élèves souhaitent que soit inscrit dans le PPMS une consigne pour ne pas que les enfants aillent dans la cour quand se déroule l'épandage.

Monsieur Teste indique également que les travaux de la toiture du préau de l'école élémentaire au niveau de la garderie ont été réalisés. L'étanchéité étant désormais garantie, les dalles du plafond abîmées ont été changées.

Les parents d'élèves ont également fait remonter l'information d'un manque de temps pour prendre les repas au restaurant scolaire. Monsieur Teste a répondu que cette observation est récurrente mais que, pour le moment, aucune solution n'a été trouvée.

Les parents d'élèves ont proposé des travaux d'agrandissement des locaux mais Monsieur Teste leur a fait remarquer que dans un contexte de baisse d'effectif scolaire/coût, cela n'est pas envisageable.

Les parents d'élèves ont alors proposé que les mères de famille sans profession récupèrent leurs enfants le temps de midi. Monsieur Teste a répondu que ce contexte discriminatoire est légalement interdit aujourd'hui. Monsieur le Maire rappelle que cela était possible à une certaine époque mais plus possible de nos jours.

Monsieur Teste a fait la proposition de modifier les horaires de l'école pour obtenir plus de temps le midi pour le déroulement du repas mais il n'a pas obtenu d'écho positif.

Madame Percheron a ajouté que le problème de locaux demeurerait avec la mesure gouvernementale d'obligation de scolarisation des enfants dès 3 ans. En effet, les gens du voyage seront amenés à scolariser leurs enfants, sous menace de perdre leurs allocations familiales.

Monsieur Teste poursuit avec le problème du coût de la ligne 20 et du transport des collégiens (pour rappel près de 20 000€ pour la ligne 20, peu fréquentée et près de 40 000€ pour le transport des collégiens).

Une rencontre avec les responsables des transports de la Région et du transporteur TEL s'est tenue le jeudi 28 mars. La règle des 3 kilomètres a été de nouveau remise en cause par la commune car elle empêche la perception des subventions régionales.

La ligne 20 avait fait l'objet l'année dernière d'un ajustement avec des suppressions de créneaux horaires et le remplacement du car du dernier trajet par un taxi. En effet, seulement 2-3 personnes utilisaient le bus de 60 places ! Cependant, les taxis envisagent de revaloriser leur prestation passant de 25€ par trajet à 45€. L'économie réalisée par la suppression de créneaux serait de nouveau perdue. Cela représente une augmentation de 2340€ par an. La proposition d'arrêter d'utiliser les taxis du dernier créneau permettrait une économie de plus de 5000€ par an.

Monsieur Teste demande l'avis des membres du conseil qui proposent effectivement de ne plus avoir recours aux taxis.

Enfin, Monsieur Teste précise qu'il faut relancer le marché pour le transport des collégiens et que pour la ligne 20, la DSP s'arrête en 2020. Une discussion est donc en cours avec la Région pour tenter de fusionner le transport des collégiens avec la ligne 20, ce qui permettrait de conserver un minimum de services et d'amoinrir les coûts.

Monsieur Gala a participé à l'assemblée générale du CCLER, le nombre d'adhérents est stable. Tout va bien pour cette association. La section photos a réalisé un livre sur les oiseaux et en offre un à la commune. Monsieur Gala remet le livre à Monsieur le MAIRE. Monsieur Gala a assisté le 31 mars au théâtre. La pièce était de qualité. 65 entrées payantes ont été comptabilisées.

Madame Roux rappelle que le carnaval se déroulera le 28 avril, la fête du livre le 18 mai, qu'il est prévu une collecte de brosses à dent à Carrefour Market à destination des enfants de Madagascar. Il est également envisagé le don de stylos et Monsieur Jagu, président de l'association a demandé aux enfants s'ils pouvaient donner un de leur tee-shirt. Le slogan a été trouvé « un petit tee shirt pour un grand sourire ».

Le concours de dessin est également renouvelé cette année avec pour thème : « les gâteaux et les portraits ».

Sophie Maroufi remercie Monsieur le MAIRE pour la pensée qu'il a eu le 25 mars suite au décès de son oncle Claude Chasles, ancien agent de la collectivité.

L'ordre du jour étant achevé, la séance du conseil municipal prend fin à 22h40.

Daniel MORIN, le MAIRE